

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PORT AUGUIER

Le Compte Financier Unique (CFU) termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable. Il présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public (anciennement le Compte Administratif et le Compte de Gestion).

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du CFU qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

### SYNTHESE

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisé	280 399,12	244 234,61
Résultat reporté de 2021		50 478,03
Total des dépenses et des recettes	280 399,12	294 712,64
<b>Solde d'exécution de la section d'exploitation</b>	<b>14 313,52</b>	
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisé	87 568,97	153 298,64
Résultat reporté de 2021		96 757,30
Total des dépenses et des recettes	87 568,97	250 055,94
Restes à réaliser	150 095,29	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>12 391,68</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>26 705,20</b>	

Le résultat de 27 K€ a été intégré par anticipation au budget primitif 2023.

### LA SECTION D'EXPLOITATION

Cette section se clôture par un excédent de 14 K€.

#### I – LES DEPENSES

La section d'exploitation regroupe toutes les dépenses nécessaires à l'exploitation du port, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement : rémunération du personnel, fournitures courantes, fluides, entretien, intérêts de la dette, provisions et amortissements....

Les dépenses réelles d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 166 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements calculées à hauteur de 115 K€.

S'agissant des opérations réelles, celles-ci se ventilent comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
083-218300697-20230623-23\_00181-BF  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Variation
Charges à caractère général	98 336,12	117 864,61	112 748,19	95,66%	14,66%
Charges de personnel	39 368,64	40 820,00	39 989,02	97,96%	1,58%
Provisions	10 200,00	10 200,00	10 200,00	100,00%	0,00%
Charges financières	3 016,29	3 000,00	2 827,99	94,27%	-6,24%
Charges exceptionnelles	833,70	300,00	0,86	0,29%	-99,90%
Autres charges de gestion courante	5,54	5,00	0,58	11,60%	-89,53%
Impôt sur les bénéfices	2 337,00	1 000,00		0,00%	-100,00%
Atténuations de produits		500,00		0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>154 097,29</b>	<b>173 689,61</b>	<b>165 766,64</b>	<b>95,44%</b>	<b>7,57%</b>

### a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, figurant au chapitre 011, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés ou de contrats.

Ces dépenses représentent une enveloppe de 113 K€ soit plus des 2/3 des dépenses réelles. Elles se ventilent comme suit :

Comptes	Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Variation
60	Achats	5 532,95	4 790,00	3 871,17	80,82%	-30,03%
61 et 62	Prestations de services	59 478,37	78 234,61	74 285,74	94,95%	24,90%
63	Autres impôts et taxes	33 324,80	34 840,00	34 591,28	99,29%	3,80%
	<b>TOTAL</b>	<b>98 336,12</b>	<b>117 864,61</b>	<b>112 748,19</b>	<b>95,66%</b>	<b>14,66%</b>

Les achats comprennent essentiellement les fluides et les fournitures nécessaires aux petits travaux effectués sur le port par l'équipe technique.

Les prestations de services, majoritairement liées à des marchés et des contrats, s'élèvent à 74 K€ dont la charge la plus importante est l'enlèvement et l'évacuation des posidonies pour 65 K€. Les autres frais concernent l'entretien des bâtiments, des mouillages, les assurances, les frais de télécommunication, les frais bancaires...

S'agissant des impôts et taxes, sur les 35 K€, 14 K€ concernent les taxes foncières et 15 K€ la redevance domaniale. Le reste se ventile entre la Cotisation Foncière des Entreprises, la redevance spéciale et la taxe de séjour.

### b) Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 40 K€ et représentent 24 % des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent la rémunération des agents (permanents et saisonniers), ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (13 K€).

### c) Les provisions

Cette charge de 10 K€ résulte de la délibération n° 3 du 28 mai 2022 qui concerne un contentieux pour risque indemnitaire.

#### **d) Les charges financières**

Les intérêts échus et à échoir totalisent une somme de moins de 3 K€. Ils représentent moins de 2% des dépenses réelles d'exploitation.

#### **e) Les autres charges**

Les crédits affectés à l'impôt sur les bénéfices n'ont pas été consommés. En effet, le résultat du seul exercice 2022 étant déficitaire, ce port n'est pas redevable au titre de l'IS.

### **II - LES RECETTES**

Les produits de l'exercice totalisent 244 K€, dont 2 K€ de recettes d'ordre, auxquels il convient d'ajouter le résultat issu de la gestion 2021 soit 50 K€.

Les seules recettes réelles de l'exercice évoluent de 3,14% et se ventilent comme suit :

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	Variation
Atténuations de charges	0,00	2 220,00	2 220,00	100,00%	
Ventes de produits, services, marchandises	234 523,79	233 700,00	234 715,11	100,43%	0,08%
Autres produits de gestion courante	0,90	280,00	2,29	0,82%	154,44%
Produits exceptionnels	9,30	3 500,00	4 958,42	141,67%	53216,34%
<b>TOTAL</b>	<b>234 533,99</b>	<b>239 700,00</b>	<b>241 895,82</b>	<b>100,92%</b>	<b>3,14%</b>

Les redevances d'amarrage représentent la ressource la plus importante avec une somme encaissée de 230 K€.

Le produit relatif aux listes d'attente et le remboursement au titre de l'impôt sur les bénéfices 2021 complètent ces recettes avec 4 K€.

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'exercice se clôture par un excédent de 12 K€.

Les opérations enregistrées dans cette section sont des opérations affectant le patrimoine du port.

#### **I - LES DEPENSES**

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement et du remboursement en capital de la dette.

Concernant la dette, le remboursement en capital s'est élevé à 30 K€, portant le Capital Restant Dû à 138 K€ au 31/12/2022.

En matière d'équipement, les principales dépenses réalisées, pour un montant total de 55 K€, sont :

- Une partie du confortement du môle central (26 K€) ;
- Le remplacement des mouillages (25 K€) ;
- Des bornes de distribution d'eau et d'électricité (4 K€)

Visé de réception en préfecture  
083218300697-20230623-23\_00181-BF  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Des restes à réaliser à hauteur de 150 K€ complètent ces dépenses et concernent le confortement du môle central.

## **II - LES RECETTES**

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de l'autofinancement correspondant aux dotations aux amortissements pour 115 K€ et à l'affectation du résultat conformément à la délibération n° 16 du 24/06/2022 d'un montant de 39 K€.

Le résultat issu de la gestion 2021 complète ces recettes avec 97 K€.

\*\*\*\*\*

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget du Port Auguier qui dégage un résultat cumulé de 26 705,20 €.**